



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 avril 2026
Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 17 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Timoté FRANCE.

Ont donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET
Laurie FILLÂTRE à David RODRIGUES
Constance GUEY à Timoté FRANCE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / III / 15 – 4.1 Personnel communal : Mise à jour du tableau des effectifs

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,
VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
Vu la délibération n° 2008 / VII / 12 du Conseil municipal du 20 novembre 2008 modifiant le tableau des effectifs et portant création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet à 80 %,
CONSIDÉRANT que les auxiliaires de puériculture territoriaux constituent un cadre d'emplois de la filière médico-sociale de catégorie B depuis le 1^{er} janvier 2022, alors qu'auparavant ils relevaient de la catégorie C,
CONSIDÉRANT l'absence de délibération du Conseil municipal, alors que la parution du décret du 29 décembre 2021 nécessitait la mise à jour du tableau des effectifs,
CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser l'erreur matérielle afin notamment de permettre la réintégration de l'agent occupant l'emploi, actuellement en disponibilité, et la régularisation administrative de sa carrière,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

- **CRÉATION d'un emploi permanent à temps non complet :**

Filière	Grade	Catégorie	Nombre de poste(s)	ETP
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	0,80

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Marie-Claire Chambaret". Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRE DE CERNY" at the top, "Essonne" at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text.

Publié le : 27/04/2026